



6èmes journées régionales de formation des personnels des SESSAD

6 et 7 décembre 2007

IRTS de Bretagne - Rennes



Plan personnalisé de compensation :
exemple d'un conventionnement avec la MDPH du
Val de Marne

- ❖ **De la demande à la réalisation du projet : l'intervention d'une équipe externe**
- ❖ **La plus-value de cette mission, intégrée à l'accompagnement global**



Rappels historiques



- ↖ L'APF intervient auprès de personnes atteintes de déficiences motrices, avec ou sans troubles associés.
- ↖ Création en 1933
- ↖ 450 établissements et services
- ↖ Environ 12 000 salariés



Rappels historiques



- ↖ 2003 : mise en place d'un site pour la vie autonome sur le département du Val de Marne
- ↖ 2003 : convention de labellisation des assistants sociaux et ergothérapeutes de l'équipe
- ↖ 2^{ème} semestre 2005 : élaboration du dossier CROSMS pour la création du SAVS : réflexion approfondie sur la notion d'évaluation au sens de la compensation (PCH)



Rappels historiques



- ↖ Janvier 2006 : ouverture effective et fonctionnelle de la MDPH du Val de Marne
- ↖ Juin 2006 : signature d'une convention entre l'équipe pluridisciplinaire du SAVS et la MDPH
- ↖ Avril 2007 : revalorisation de la convention



- ↖ L'équipe n'est sollicitée via un mandatement que pour les évaluations dans le cadre de la compensation

- ↖ Missions :
 - aide à la formulation de la demande et des projets pour les usagers du SAVS
 - aide administrative à la constitution du dossier de demande de PCH
 - réalisation du plan personnalisé de compensation



Fonctionnement de la convention



- ↖ Mandatement : la MDPH envoie une fiche de liaison à la direction du SAVS
- ↖ Le SAVS s'organise en interne pour répondre au mieux à la demande
- ↖ Les professionnels de l'équipe peuvent régulièrement participer aux commissions techniques au sein de la MDPH ce qui permet d'échanger étroitement avec la structure porteuse du dispositif



- ↖ Le plan personnalisé de compensation :
l'équipe de l'APF rencontre la personne dans ses conditions habituelles de vie et commence alors un travail autour de son projet, travail dans lequel la personne doit rester l'acteur principal.
- Reformulation précise des demandes
 - Repérage et analyse du contexte de vie (matériel, ressources humaines dans l'entourage, accessibilité...)



Fonctionnement de la convention



- Mise en forme du plan personnalisé de compensation, élaboré avec la personne, prenant en compte l'ensemble de ses besoins et de ses attentes et faisant apparaître également les éléments non pris en compte par la PCH

La conformité : mise en place effective du projet après passage en CDAPH

- apprentissage de l'utilisation des aides techniques, collaboration avec maîtres d'œuvre, bailleurs, artisans, mise en place de service d'aide humaine



- ↖ Cette articulation contribue à la mutualisation des savoir-faire et des connaissances
- ↖ La MDPH reste garante des évaluations
- ↖ Ce partenariat permet le respect les attentes des personnes en situation de handicap par un travail de proximité et en réseau



La plus-value pour l'équipe de l'APF



- ↖ Participation à un dispositif novateur et incontournable
- ↖ Possibilité de rassurer les usagers du service par une connaissance actualisée du dispositif
- ↖ Amélioration des pratiques professionnelles par une constante réflexion



La plus value pour la MDPH



- ↖ Apport de connaissances précises sur certaines déficiences et problématiques du domicile
- ↖ Appui sur des pratiques antérieures (ETEL)
- ↖ Très bonne connaissance des ressources possibles au sein des services
- ↖ Possibilité de réponse aux situations d'urgence
- ↖ Tentative de diminution des délais de traitement des demandes

Quelques chiffres



Année 2006 :

49 mandatemements

- 32 demandes d'aide humaine
- 31 demandes d'aides techniques
- 15 demandes d'aménagement de logement
- 5 demandes d'aménagement du véhicule
- 1 demande d'aide spécifique

Sur 49 mandatemements, répartition des demandes par dossier PCH :

- 18 à 1 volet
- 16 à 2 volets
- 10 à 3 volets
- 1 à 4 volets



Quelques chiffres



Année 2007 :

Actuellement 52 mandatemements

- 32 demandes d'aide humaine
- 42 demandes d'aides techniques
- 24 demandes d'aménagement de logement
- 5 demandes d'aménagement du véhicule
- 3 demandes d'aide spécifique

Sur 52 mandatemements :

- 15 à 1 volet
- 20 à 2 volets
- 15 à 3 volets
- 2 à 4 volets



Merci de votre attention

Céline LOUVET

Directrice du Pôle Adultes à Domicile APF Val de marne